

# Fiche de données de sécurité

Préparé 10-03-2026  
Révision: (date) -  
Version 1.0

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Reed diffuser BASTIAN warm  
Code produit: 2786700  
UFI: 9KF0-CA2C-4408-5RJV

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:**

Diffuser

**Utilisation déconseillée:**

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société:</b>	<b>Importateur:</b>
DK International Interior A/S	JYSK a/s
Niels Bohrs Vej 45	Soedalsparken 18
DK-8660 Skanderborg	DK-8220 Brabrand
Tlf.: +45 87 81 75 20	Tlf.: +45 8939 7500
www.dkigroup.dk	compliancequality@JYSK.com

**Contact et mail:**

dki@dk-international.dk

**Service responsable:**

Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

---

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):  
Eye Irrit. 2;H319

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:**

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate; 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol; 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one; citral; (R)-p-mentha-1,8-diene; (1a(E),2b)-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one. Peut produire une réaction allergique. (EUH 208)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337 + P313)

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. (P390)

# Fiche de données de sécurité

## 2.3. Autres dangers

-

## Autres remarques:

-

## Autre

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	- / 01-2119976333-33-xxxx	56539-66-3	260-252-4	Eye Irrit. 2;H319	70 - 90	-
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	- / 01-2119976286-24-xxxx	32210-23-4	250-954-9	Skin Sens. 1B;H317	0,5 - <1	-
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	- / -	10339-55-6	233-732-6	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319	0,5 - <1	-
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	- / -	68155-66-8	268-978-3	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 1;H411	0,1 - <0,5	-
Citral	605-019-00-3 / 01-2119462829-23-xxxx	5392-40-5	226-394-6	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319	0,1 - <0,5	-
(R)-p-Mentha-1,8-diene	601-029-00-7 / 01-2119529223-47-xxxx	5989-27-5	227-813-5	Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Acute 1;H400 - M=1, Aquatic Chronic 3;H412	0,01 - <0,1	-
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	- / 01-2119535122-53-xxxx	71048-82-3	275-156-8	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Chronic 2;H411	0,01 - <0,1	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation:

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

#### En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

# Fiche de données de sécurité

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.  
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.  
Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.  
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.  
Eviter et tout contact avec la peau ou les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les déperditions avec un chiffon.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.  
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.  
Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit doit être stocké en toute sécurité et à l'écart des aliments, des aliments pour animaux, des médicaments, etc.  
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

#### Valeur de la DNEL/PNEC:

##### DNEL 3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	80 mg/m <sup>3</sup>	40 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	6,25 mg/kg bw/day	3,1 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	2,5 mg/kg bw/day

##### DNEL 4-tert-Butylcyclohexyl acetate

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	4,93 mg/m <sup>3</sup>	0,87 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	1,4 mg/kg bw/day	0,5 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,5 mg/kg bw/day

## Fiche de données de sécurité

### DNEL 3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol

	<b>Travailleurs</b>	<b>Consommateurs</b>
Inhalation - Chroniques Systémiques	3 mg/m <sup>3</sup>	0,74 mg/m <sup>3</sup>
Inhalation - Aigus Systémiques	18 mg/m <sup>3</sup>	4,4 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	2,7 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
Cutanée - Aigus Systémiques	5,5 mg/kg bw/day	2,7 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	1,6 mg/cm <sup>2</sup>	1,6 mg/cm <sup>2</sup>
Cutanée - Aigus Locaux	1,6 mg/cm <sup>2</sup>	1,6 mg/cm <sup>2</sup>
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,2 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	1,3 mg/kg bw/day

### DNEL Citral

	<b>Travailleurs</b>	<b>Consommateurs</b>
Inhalation - Chroniques Systémiques	9 mg/m <sup>3</sup>	2,7 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	1,7 mg/kg bw/day	1 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	140 µg/cm <sup>2</sup>	140 µg/cm <sup>2</sup>
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,6 mg/kg bw/day

### DNEL (R)-p-Mentha-1,8-diene

	<b>Travailleurs</b>	<b>Consommateurs</b>
Inhalation - Chroniques Systémiques	66,7 mg/m <sup>3</sup>	16,6 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	9,5 mg/kg bw/day	4,8 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	4,8 mg/kg bw/day

### DNEL (1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

	<b>Travailleurs</b>	<b>Consommateurs</b>
Inhalation - Chroniques Systémiques	83,6 mg/m <sup>3</sup>	8,7 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	158 mg/kg bw/day	25 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	116 µg/cm <sup>2</sup>	69 µg/cm <sup>2</sup>
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,25 mg/kg bw/day

### PNEC 4-tert-Butylcyclohexyl acetate

Eau douce	9,02 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	53 µg/L
Eau de mer	0,902 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	5,3 µg/L
Sol	0,709 mg/kg soil dw

### PNEC 3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol

Eau douce	0,023 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,23 mg/L
Eau de mer	0,002 mg/L
Sol	0,031 mg/kg soil dw

### PNEC Citral

Eau douce	0,007 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,068 mg/L
Eau de mer	0,001 mg/L
Sol	0,021 mg/kg soil dw

### PNEC (R)-p-Mentha-1,8-diene

Eau douce	14 µg/L
Eau de mer	1,4 µg/L
Sol	0,763 mg/kg soil dw

### PNEC (1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

Eau douce	7,4 µg/L
Eau de mer	0,74 µg/L
Sol	0,207 mg/kg soil dw

# Fiche de données de sécurité

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

### **Contrôles techniques appropriés**

Se laver les mains après utilisation.

### **Équipement de protection individuelle:**

#### **Protection respiratoire:**

Normalement pas requis.

#### **Protection des mains:**

Normalement pas requis.

#### **Protection des yeux/du visage:**

Normalement pas requis.

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

#### **Protection de la peau:**

Normalement pas requis.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Clair
Odeur:	Odeur parfumée
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	> 100
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm <sup>2</sup> /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

### 9.2. Autres informations

Aucunes.

# Fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des bases fortes.

Eviter le contact avec des agents fortement oxydants.

Eviter le contact avec des acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Oral	Rat	LD50	4,3 g/kg bw
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 5 mg/L air
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	Oral	Rat	LD50	3,55 mL/kg bw
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	Dermique	Lapin	LD50	> 4680 mg/kg bw
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	Oral	Rat	LD50	5283 mg/kg bw
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	Dermique	Lapin	LD50	> 5000 mg/kg bw
Citral	Oral	Rat	LD50	~ 6800 mg/kg bw
Citral	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
(R)-p-Mentha-1,8-diene	Oral	Rat	LD50	>2000 mg/kg bw
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	Oral	Rat	LD50	1400 mg/kg bw

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut être légèrement irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate; 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol; 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one; citral; (R)-p-mentha-1,8-diene; (1a(E),2b)-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one. Peut produire une réaction allergique.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

#### Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

## Fiche de données de sécurité

### **Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

---

### **12.1. Toxicité**

<b>Composant</b>	<b>La durée du test</b>	<b>Espèce</b>	<b>Test</b>	<b>Résultat</b>
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	96 Heures	Poisson	LC50	> 100 mg/L
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	48 Heures	Daphnie	EC50	> 1000 mg/L
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	72 Heures	Algues	EC50	> 1000 mg/L
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	96 Heures	Poisson	LC50	8,6 mg/L
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	48 Heures	Daphnie	EC50	5,3 mg/L
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	72 Heures	Algues	EC50	22 mg/L
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	96 Heures	Poisson	LC50	24 mg/L
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	48 Heures	Daphnie	EC50	23 mg/L
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	72 Heures	Algues	EC50	13,3 mg/L
Citral	96 Heures	Poisson	LC50	6,78 mg/L
Citral	48 Heures	Daphnie	EC50	6,8 mg/L
Citral	72 Heures	Algues	EC50	103,8 mg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diene	96 Heures	Poisson	LC50	702 µg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diene	48 Heures	Daphnie	EC50	0,307 mg/L
(R)-p-Mentha-1,8-diene	72 Heures	Algues	EC50	0,214 mg/L
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	96 Heures	Poisson	LC50	0,97 mg/L
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	72 Heures	Algues	EC50	4,54 mg/L

## Fiche de données de sécurité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 93 %
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	Oui	EU Method C.4-C	29 Jours 75%
3,7-Dimethylnona-1,6-	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 91%
Citral	Oui	OECD Guideline 301 C	28 Jours ca. 85-95%
(R)-p-Mentha-1,8-diene	Oui	OECD Guideline 301 D	28 Jours 80%
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	Non	OECD Guideline 301 C	28 Jours 16 %

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
3-Methoxy-3-methylbutan-1-ol	Non	0,18
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	Oui	4,8
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	Oui	3,3
Citral	Non	2,76
(R)-p-Mentha-1,8-diene	Oui	4,38
(1a(E),2b)-1-(2,6,6-Trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one	Oui	4,2

### 12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
16 03 05	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

### Marquage spécifique:

-

### Emballages contaminés:

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

# Fiche de données de sécurité

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

### 14.1 -14.4.

#### ADR

-

#### IMDG/IATA

-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Sources:

Limite d'exposition UE ( Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

#### Autres remarques:

-

#### Restrictions professionnelles:

-

#### Besoins en formation:

-

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Information supplémentaire:

##### Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

#### Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 208	Contient 4-tert-butylcyclohexyl acetate; 3,7-dimethylnona-1,6-dien-3-ol; 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one; citral; (R)-p-mentha-1,8-diene; (1a(E),2b)-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one. Peut produire une réaction allergique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Eye Irrit. 2;H319

Méthode de calcul

## Fiche de données de sécurité

### **Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

### **Autre:**

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

### **Changements ont été apportés dans les points suivants:**

-

### **Cette fiche annule et remplace la version:**

-